

**PROCES VERBAL**  
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laetitia MAILHE, Roger PRAILE.

Absents excusés : Coralie RAMBAUD qui donne pouvoir à Denis THIBAUT ; Béatrice VALADE qui donne pouvoir à Christian GANTEIL ; Nicolas CAQUINEAU ; Patricia LUCAS ; Marielle NEVEU.

Ordre du jour :

**Délibérations à prendre** :

- Révision des tarifs des repas pris au restaurant scolaire.
- Renouvellement de la convention avec Le P'tit Truck.
- Convention avec le SYDEV pour le projet d'effacement de réseau « rue St Pient ».
- Convention avec l'EPF pour le projet de requalification d'une friche (site SIECO).
- Convention avec la CCVSA pour la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.
- Décision Modificative : provisions pour dépréciation de créances.
- Projet d'ajout d'algécos sur le terrain de sport.

**Informations diverses** :

- Préparation du marché de Noël.
- Le point sur la préparation du bulletin municipal.
- Le point sur les projets divers.
- Projet de nettoyage du cimetière par des bénévoles.
- Projet de nomination de venelles et impasses.

**Questions diverses.**

Avant de commencer la réunion de conseil municipal, Mr le Maire fait savoir que deux responsables du club de rugby sont venus présenter l'historique, les activités, l'évolution et les souhaits du club.

Ce club créé en 2017 a débuté avec 5 joueurs. Il en a actuellement 40 qui proviennent de 19 communes ; 12 joueurs sont des habitants de Maillé.

Les joueurs utilisent gratuitement les infrastructures communales mises à leur disposition.

Ce club connaît une forte évolution depuis sa création puisqu'il dispute environ 12 matchs par an ; le niveau sportif est de plus en plus élevé. Lors des matchs, il y a environ une centaine de personnes dans le public en plus des joueurs.

Cela entraîne plusieurs problèmes :

- l'accueil des équipes adverses dans des vestiaires trop petits, très vétustes et sans confort.
- l'accueil des spectateurs qui doivent rester dehors car il n'y a pas de locaux susceptibles de les accueillir.

Même si ce club souhaite rester en catégorie « loisirs », l'avenir semble être assuré puisqu'il y a toujours de nouvelles recrues et qu'une école de rugby a été créée pour les enfants.

En conséquence, il est demandé à la municipalité la possibilité de rénover le vestiaire actuel construit dans les années 70 et de l'agrandir en y ajoutant deux algécos (constructions modulaires) qui serviraient pour l'accueil des spectateurs et des joueurs.

Mme Laurette CHARRIER est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le remplacement d'un projecteur au stade : le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**1) Délibérations à prendre :**

➤ **Révision des tarifs des repas pris au restaurant scolaire :**

Après avoir entendu l'exposé, considérant l'évolution des coûts généraux, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs des repas pris au restaurant scolaire. Ceux-ci entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Prix du repas d'un enfant de la commune : 3.00 €
- Prix du repas d'un enfant hors commune : 3.70 €

➤ **Renouvellement de la convention avec le p'tit truck :**

Mr le Maire rappelle que Mr Léo BABIN stationne son véhicule « food truck » tous les dimanches sur la place Jean-René Constant Quoy où il bénéficie d'un branchement électrique communal afin de pouvoir exercer son activité de vente de repas à emporter. Mr Léo Babin ayant demandé le renouvellement de son autorisation, le conseil municipal accepte avec 1 abstention et 10 voix « Pour », le stationnement du P'tit Truck du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023. Le conseil municipal, considérant l'augmentation des coûts de l'électricité, décide de fixer la redevance annuelle à 70 € décomposée comme suit : 30 € de droits de stationnement et 40 € de remboursement de frais.

➤ **SYDEV : Convention pour le projet d'effacement de réseau de la « rue St Pient » :**

Le conseil municipal ayant étudié ce projet lors d'une commission d'urbanisme, se prononce favorablement pour la poursuite du projet dans sa globalité. L'effacement des réseaux sera donc réalisé dans la « rue St Pient », la « rue de la Mare », la « Cité du Pavé » et l'Impasse des poulaillers pour une participation communale estimée à 140 059 €.

➤ **SYDEV : Convention pour la pose d'un projecteur neuf au stade :**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte à l'unanimité la pose d'un projecteur neuf sur l'antenne relais.

Mr le Maire profite du sujet, pour informer de la remise en état de l'éclairage public dans le lotissement suite au vol de câbles. Il est proposé de consulter le sydev pour la pose de boulonnerie inviolable sur tous les lampadaires.

➤ **EPF : Convention pour le projet de requalification d'une friche (site SIECO) :**

Le conseil municipal ayant étudié ce projet lors d'une commission d'urbanisme émet un avis favorable à l'unanimité pour la poursuite du projet et autorise Mr le Maire à signer la convention d'études avec l'EPF ; Mr le Maire précise que des études ayant déjà été réalisées antérieurement, le coût devrait être moins élevé que prévu.

➤ **CCVSA : Convention pour la dématérialisation des dossiers d'urbanisme :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention entre la commune et la CCVSA afin que les documents d'urbanisme soient dématérialisés.

➤ **Décision Modificative : provisions pour dépréciation de créances :**

A la demande du trésorier payeur, le conseil municipal accepte d'ajouter une provision budgétaire en cas d'impayés, celle-ci se traduit comme suit : compte dépense 6817 : + 500 € et compte recette 73223 : + 500 €.

➤ **Terrain de sport : proposition d'achat d'algécos :**

Pour faire suite à l'exposé du club de rugby, Mr le Maire propose de faire l'achat de deux algécos au prix de 7 500 € HT l'ensemble (soit 9 000 € TTC) afin de pouvoir agrandir les vestiaires du stade. Le conseil municipal accepte avec 1 abstention et 10 voix « Pour », l'achat de deux algécos à condition que le permis de construire soit accepté.

Pour ce faire, afin de prévoir le financement, le conseil municipal autorise à l'unanimité la décision modificative suivante :

Recette fonctionnement : compte 73223 :	+ 9 000 €
Dépense fonctionnement : compte 023 :	+ 9 000 €
Recette investissement : compte 021 :	+ 9 000 €
Dépense investissement : programme 28 (acquisition) compte 2138 :	+ 9 000 €

## **2) Informations diverses :**

- **Terrain à bâtir** : suite au désistement des acheteurs, le terrain situé près de l'ancienne usine est remis en vente.

- **Problème de voisinage** : Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme Maude Roy, esthéticienne, qui informe du comportement inadapté de son voisin et demande qu'une solution soit trouvée pour faciliter la poursuite de son activité professionnelle dans de meilleures conditions. Le conseil municipal demande qu'une procédure d'expulsion soit engagée pour la personne concernée. La commune n'ayant pas de locaux disponibles, il est proposé que Mme Roy change de studio.

- **Le Marché de Noël** : C'est la société de chasse qui prendra en charge le service de la buvette. Il reste à trouver une calèche pour l'animation. Il faudra prévoir des ganivelles afin que l'ehpad reste accessible.

- **Le bulletin municipal** : en raison de la réception tardive de certains articles, le bulletin ne paraîtra qu'à la mi-janvier.

**- Le point sur les dossiers divers :**

- accord de la subvention « amende de police » de 1 341.20 € reçu du conseil départemental pour la pose d'un panneau indicateur de vitesse « rue St Nicolas » et ce afin d'améliorer la sécurité à l'entrée du bourg. Le montant total de ces travaux s'élève à 2 990 €.
- Inventaire des Ponts : Suite à l'effondrement de ponts sur le territoire national depuis plusieurs années, une étude relative à la sécurité de tous les ponts a été réalisée. Il en résulte que certains ponts nécessitent des travaux de consolidation.
- Travaux de berges : Mr le Maire fait savoir que le budget de l'IIBSN permet d'engager de nouveaux travaux de renforcement de berges sur environ 300 m le long de la Sèvre Niortaise.
- Achat de terrains : Mr le Maire fait savoir que la famille MARIE souhaite céder à la commune, trois parcelles boisées d'une superficie totale de 4115 m<sup>2</sup>, situées le long de la Sèvre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter à l'euro symbolique ces terrains.
- Nettoyage du cimetière : Mr le Maire fait savoir que le sablage des allées a été réalisés par les agents techniques. Il souhaite que des bénévoles effectuent le nettoyage autour des tombes comme cela se fait dans d'autres communes.

- **Baptême des venelles et des impasses** : Jusqu'ici uniquement imposée aux communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février dernier, (ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies dont les voies privées ouvertes à la circulation, et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune) : les commissions « voirie » et « patrimoine » se réuniront pour travailler sur ce sujet.

- **Cérémonie du 11 novembre** : Suite au détail de l'organisation matérielle, il est précisé que c'est Mme Denis qui fera la lecture du discours et que les enfants des écoles ont été sollicités pour la lecture d'un texte fourni par les Anciens Combattants. A ce sujet, on nous informe d'un projet de regroupement des associations d'anciens combattants entre les communes voisines

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le jeudi 15 décembre 2022.

**3) Questions diverses :**

- CCVSA :

- le manque de personnel entraîne la diminution de prestations réalisées pour les communes (broyage, élagage).
  - Le balayage des rues sera désormais effectué une fois par mois par l'entreprise BODIN de Fontenay-le-Comte.
  - Illuminations de Noël : cette année, diminution de l'amplitude horaire et de la durée de pose.
  - Proposition de groupement d'achats pour le carburant.
  - Information sur la diminution de l'aide attribuée pour les ravalements de façades.
- Travaux de la halle : il est fait état de l'avancement du chantier.
- Il est demandé si Mr Chevolleau prévoit de réinstaller la crêperie ambulante en 2023.
- Bibliothèque : une réunion avec la nouvelle responsable du service culturel de la ccvsa est programmée afin de faire l'état des lieux de notre structure et d'évoquer la mise en réseaux des bibliothèques du territoire. Il faudra aussi prévoir l'évacuation des livres qui sont trop vieux.
- Ecole publique : Les effectifs étant en baisse, l'inquiétude se fait sentir auprès des familles et des enseignants qui souhaitent que les municipalités s'engagent sur l'avenir et le maintien des classes. Le projet de regroupement d'écoles va de nouveau être évoqué.
- Les commissions « animations-fêtes », « enfance-jeunesse » et « sociale » sont chargées de préparer les animations de Noël. Une réunion est programmée le 16 novembre à cet effet.
- Voirie : de nombreux nids de poules sont signalés « impasse des poulaillers » et dans la « rue de la Bougraine ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

La Secrétaire de séance,

Laurette CHARRIER.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

